

Commission Locale de l'Eau
Du SAGE de la nappe de Beauce
PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
48 bis Faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DE SES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES**

Compte-rendu de la réunion du 22 mars 2023

La Commission Locale de l'Eau du SAGE nappe de Beauce, constituée par l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2000, s'est tenue à la salle des fêtes de Ramoulu (45).

La séance est présidée par Mme BÉVIÈRE, Présidente de la Commission Locale de l'eau.

La liste des présents et des personnes excusées est jointe en annexe.

L'ordre du jour comprend 7 points :

1. Validation du compte rendu de la CLE du 23 mars 2022 ;
2. Rapport d'activités et financier 2022 / Avancement des études en cours ;
3. Projet d'activités et budget prévisionnel 2023 / Feuilles de route avec les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie ;
4. Point sur l'étude de concertation autour des enjeux du SAGE ;
5. Bilan de la campagne d'irrigation 2022 / Coefficients d'attribution 2023 ;
6. Avancement du PTGE du Puiseaux-Vernisson ;
7. Points divers

Mme BÉVIÈRE ouvre la séance à 14h15, remercie les personnes présentes et informe l'assemblée des personnes excusées.

Point 1 : Validation du compte rendu de la CLE du 23 mars 2022

Mme BÉVIÈRE rappelle les principaux points abordés lors de la CLE du 23 mars 2022, notamment les discussions sur l'opportunité de lancer une étude de concertation autour des enjeux du SAGE.

Le compte rendu de la réunion de la CLE du 23 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Rapport d'activités et financier 2022 / Avancement des études en cours

Rapport d'activités et financier 2022

M. DELAUNAY présente le rapport d'activités et Mme BEVIÈRE le rapport financier 2022 (*voir diaporama joint*).

M. DELAUNAY détaille ensuite l'avancement des 3 études portées par la CLE (*voir diaporama joint*) :

- Etude de concertation sur les enjeux du SAGE de la Nappe de Beauce ;
- Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin ;
- Etude sur la gestion quantitative dans les eaux superficielles de la Nappe de Beauce.

Mme BÉVIÈRE soumet le rapport d'activités et financier 2022 au vote. **Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Point 3 : Projet d'activités et budget prévisionnel 2023 / Feuilles de route avec les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie

M. DELAUNAY présente le projet d'activités 2023 (*voir diaporama joint*).

M. GOUACHE demande si les classes d'eau auprès des élus des communautés de communes feront l'objet de demandes de participation financière de ces dernières pour pouvoir en bénéficier.

Mme BÉVIÈRE répond qu'elles sont comprises dans le budget de fonctionnement de la cellule d'animation.

Mme BÉVIÈRE présente le budget prévisionnel 2023, elle remercie les Agences de l'eau, la Région Centre-Val de Loire et les 5 collectivités (SEMEA, SIARCE, SIARJA, SMORE et Communauté de communes Cœur de Beauce) pour leur participation au financement de l'animation. Elle ajoute qu'une demande de financement dérogatoire a été envoyée à M. BRIDET, Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire afin d'équilibrer le budget prévisionnel. A ce jour, nous pas de réponse.

Mme BÉVIÈRE soumet le projet d'activités et le budget prévisionnel 2023 au vote. **Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés, sous réserve de l'accord des partenaires financiers pour accorder un financement équilibré.**

La feuille de route CLE Nappe de Beauce – Agence de l'eau Seine-Normandie

M. DELAUNAY annonce que l'Agence de l'eau Seine-Normandie est revenue au financement de l'animation des CLE au-delà des 3 années de mise en œuvre depuis 2022. La condition est de signer une feuille de route entre la CLE et l'Agence de l'eau pour une durée de 3 ans renouvelable. Il présente ensuite l'année 2023 de cette feuille de route validée par le bureau de CLE du 27 février 2023 (*voir diaporama joint*).

La feuille de route CLE Nappe de Beauce – Agence de l'eau Loire-Bretagne

M. DELAUNAY présente la feuille de route passée entre la CLE et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en septembre 2019. Il rappelle qu'il y a 2 priorisations pour les actions inscrites (2021 et 2024) et

que le maintien du taux maximum d'aide (70%) pour l'animation des CLE est conditionné au respect de la feuille de route, celui-ci serait abaissé à 50% dans le cas contraire.

Point 4 : Point sur l'étude de concertation autour des enjeux du SAGE

M. DELAUNAY présente l'avancement de l'étude de concertation autour des enjeux du SAGE (voir *diaporama joint*). Il en rappelle l'objectif principal :

« Faire émerger une nouvelle feuille de route à 10 ans pour la CLE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés en interrogeant les enjeux et priorités de l'ensemble des acteurs de l'eau (nouvelles collectivités GEMAPI, assainissement et eau potable comprises), et en identifiant les freins à l'atteinte de ceux-ci par le SAGE. Cette nouvelle feuille de route impliquera la mise en place d'une gouvernance la mieux à même de :

- Pérenniser et renforcer le rôle de la CLE du SAGE Nappe de Beauce au sein des acteurs de l'eau ;
- Consolider le portage et le financement de la cellule d'animation de la CLE de la Nappe de Beauce. »

Cette étude est découpée en 3 phases (état des lieux, mobilisation des acteurs et ateliers participatifs). La phase de mobilisation s'est achevée par un COPIL le 22 mars 2023 (le matin avant la CLE). Les ateliers participatifs se dérouleront d'ici l'été 2023 par secteur géographique selon la méthodologie suivante : sensibilisation, feuille de route et gouvernance.

Mme BÉVIÈRE ajoute que les résultats de cette étude devaient initialement être présentés à la CLE cet après-midi. Compte-tenu de l'importance de la démarche pour le territoire, un nouveau calendrier a été défini jusqu'à septembre 2023. Elle rappelle la nécessité de réussir à échanger avec le maximum d'acteurs et demande aux membres de la CLE de servir de relais locaux pour la bonne tenue des ateliers territoriaux.

Point 5 : Bilan de la campagne d'irrigation 2022 et coefficients d'attribution 2023

Bilan de la campagne d'irrigation 2022

M. DELAUNAY présente le bilan de la campagne d'irrigation 2022 et l'état de la ressource en eau en ce début d'année 2023 (voir *diaporama joint*).

M. CHATEIGNER salue le travail des OUGC de la Nappe de Beauce, qui ont permis d'améliorer nettement la connaissance des prélèvements pratiqués pour l'irrigation agricole.

Mme MORIN s'interroge sur la différence de fonctionnement de la Conie et de la Juine, pourtant toutes deux cours d'eau émissaires de la Beauce centrale.

Mme PELLETIER-CREUSOT explique que la Juine n'est peut-être pas la plus représentative du fonctionnement d'un cours d'eau de nappe de Beauce. Sa particularité avait déjà été relevée lors de l'étude des débits minimum biologiques.

M. VERLEY ajoute que l'indicateur de la Beauce centrale a été mis en place afin d'intégrer les disparités de fonctionnement des cours d'eau, avec notamment le choix et la bonne combinaison des stations pour qu'il soit le meilleur possible.

Coefficients d'attribution pour la campagne d'irrigation 2023

M. DELAUNAY rappelle les règles de calcul inscrites dans le SAGE et présente les coefficients calculés pour la campagne d'irrigation de 2023 :

- Beauce centrale : 0,66
- Beauce blésoise : 0,50
- Montargois : 0,42
- Bassin du Fusin : 0,53

M. GOUACHE indique que les OUGC ont fait de la communication auprès des irrigants dès le mois de septembre 2022 sur les niveaux de nappe et les possibles recharges afin d'adapter les assolements. On a constaté en 2023 une hausse des surfaces en colza, orge de printemps et pois protéagineux ainsi qu'une baisse de celles de maïs et de betteraves.

M. LECOMTE ajoute qu'il est nécessaire d'adapter les assolements au contexte climatique. Il demande si les services de l'Etat pourraient, à partir des données déclarées pour la PAC, présenter une évolution de l'assolement de la Beauce.

M. VERSEIL appuie cette demande.

M. WALCH répond qu'il est possible de définir des grandes tendances d'évolution des assolements en se basant sur les éléments déclaratifs de la PAC. (Post-réunion : celles-ci seront connues mi-juillet 2023).

Point 6 : Avancement du Projet de Territoire du Puisieux-Vernisson (PTGE)

M. DELHOSTAT, animateur du PTGE du Puisieux-Vernisson, présente l'avancement du programme d'actions depuis que l'EPAGE du Loing en a récupéré l'animation en octobre 2021 (*voir diaporama joint*).

Il s'attarde notamment sur les actions portées par Loiret Nature Environnement, la Chambre d'agriculture du Loiret, le PETR Gâtinais Montargois et l'EPAGE du Loing. De nouveaux acteurs rejoindront le COPIL et le programme d'actions dès 2023 : Chambre de commerce et d'industrie du Loiret, Chambre des métiers et de l'artisanat, GABOR du Loiret.

M. VERLEY demande où en est la réalisation de l'action « retenues de substitution » et si celles-ci ont pu se remplir cet hiver malgré le déficit pluviométrique.

M. CHARPENTIER répond que 6 réserves de substitution sont opérationnelles pour 2023, sur les 7 prévues dans le PTGE. Malgré le déficit pluviométrique hivernal, le taux de remplissage est proche de 100%, celui-ci s'est fait sur 2 périodes : début janvier et début mars. Il rappelle que dans le cadre du PTGE, les 7 retenues de substitution du Puisieux-Vernisson sont uniquement alimentées par des eaux de drainage. Aucun pompage n'est réalisé dans la nappe ou les cours d'eau.

Point 7 : Points divers

Déplacement des forages de l'Aigre (28)

M. DELAUNAY informe la CLE qu'une réflexion sur le déplacement des forages de l'Aigre a été relancée par la DDT d'Eure-et-Loir. Celle-ci fait suite à une étude d'opportunité de déplacement de forages qui avait été portée par la CLE et dont les conclusions avaient été connues en 2011. Faute d'un porteur de projet, et d'une solution pour le financement du déplacement des 7 forages retenus par l'étude, celui-ci n'avait pu être réalisé.

M. GOUACHE ajoute qu'une réunion a eu lieu en janvier à l'initiative de la DDT d'Eure-et-Loir, avec les représentants de la profession agricole, les agriculteurs concernés par les forages, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental d'Eure-et-Loir. L'arrêté sécheresse eaux superficielles stipule que les prélèvements effectués dans les 7 forages concernés seront considérés

comme des prélèvements cours d'eau au 1^{er} janvier 2026. Il faut donc que le déplacement ait eu lieu d'ici là.

M. HUGUET rappelle la composition du groupe de travail qui a été mis en place par la DDT d'Eure-et-Loir avec les acteurs cités par M. GOUACHE ainsi que le SMAR Loir 28 et la CLE. Une étude d'actualisation des résultats de la première étude est nécessaire puisque le contexte a évolué depuis : forage AEP de la CC du Grand Châteaudun à Romilly-sur-Aigre et changement climatique impactant les débits de l'Aigre et les niveaux de nappe. Les questions concernant le portage de cette étude, puis le déplacement des forages restent à étudier.

Mme BÉVIÈRE ajoute qu'une analyse coûts-bénéfices devra également être réalisée. Elle rappelle l'expérience acquise dans le domaine de déplacement de forages proximaux par M. FACY, aujourd'hui membre de la CLE, qui a participé activement à ces opérations dans le bassin du Fusin il y a quelques années.

2 autres points divers sont rapidement évoqués :

- Le renouvellement de l'arrêté cadre sécheresse Beauce piloté par la DREAL Centre-Val de Loire et la DRIEAT d'Ile-de-France. Les discussions ont débuté lors d'une réunion le 10 mars 2023 et se poursuivront sur l'année 2023.
- Le lancement d'une étude préalable à une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC sur tout le territoire du SAGE du Loir. Un COPIL de lancement a eu lieu le 14 mars 2023, et concerne également les bassins versants de l'Aigre, la Conie et les affluents en rive gauche du Loir en Loir-et-Cher.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BÉVIÈRE remercie les membres de la CLE de leur présence et lève la séance à 16h30.

LISTE DES PERSONNES PRESENTES

Collège des collectivités locales et établissements publics locaux

- M. Christian BARRIER, Vice-Président du SMORE (45),
Mme Monique BÉVIÈRE, Présidente du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (45), Présidente de la CLE, a reçu pouvoir de M. Gérard MALBO, Etablissement Public Loire (45)
Mme Sylviane BOENS, Conseillère régionale du Centre-Val de Loire (28),
M. Thierry BRACQUEMOND, Conseiller départemental du Loiret (45),
M. Bruno BROCHARD, Maire de Moléans (28),
P. Hervé BUISSON, Vice-Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir (28),
M. Jacques CEVOST, Adjoint au maire de Vitry aux Loges (45),
M. Damien CHARPENTIER, Vice-Président de l'EPAGE du Loing (45),
Mme Lise DUHAY, Adjointe au Maire de Roinville-sous-Dourdan (91),
M. Joël FACY, Maire de Mignerette (45),
M. Pascal FOURNIER, Vice-président du SIARCE (91), Vice-Président de la CLE,
M. Olivier HERVE, Maire de Césarville-Dossainville (45),
M. Pascal HUGUET, Président de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire (41),
M. Patrick MARTIN, Président du SMAR Loir 28 (28),
M. Francis PERON, Maire de Bouzonville-aux-Bois (45), a reçu pouvoir de M. Bruno VIVIER, Maire de Charsonville (45),
M. Jean PERTHUIS, Maire de Valpuiseaux (91),
M. Hugues ROBERT, Maire de Loigny-la-Bataille (28), Vice-Président de la CLE,
M. Lionel VAUDELIN, Vice-Président du SIARJA (91), Vice-Président de la CLE.

Collège des représentants des usagers

- Mme Sarah BELLALOU, OUGC Beauce centrale de Loir-et-Cher,
M. Pascal CHATEIGNER, Chambre départementale d'agriculture du Loiret,
Mme Nicole COMBREDT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire,
M. Jean-Michel GOUACHE, Chambre départementale d'agriculture d'Eure-et-Loir,
M. Marc LANGE, Association des irrigants d'Eure-et-Loir,
M. Camille LECOMTE, Chambre départementale d'agriculture du Loir-et-Cher,
M. Denis MAZAUDIER, Association Essonne Nature Environnement,
M. Olivier PAROU, Association des irrigants du Loiret,
M. Didier PEYRONNET, Association Eure-et-Loir Nature,
M. Ronan OLIVO, Chambre d'agriculture d'Ile-de-France,
M. Antoine VERSEIL, FDAAPPMA du Loiret.

Collège des représentants des services de l'Etat

Mme Isaline BARD, DDT du Loiret,
Mme Nathalie BOBULESCO, Agence de l'eau Seine-Normandie,
M. Emile HUGUET, DDT d'Eure-et-Loir,
Mme Claire JANIN, ARS de la Région Centre-Val de Loire,
Mme Carole KERVEVAN, Agence de l'eau Loire-Bretagne,
M. Denis LAGRANGE, DDT de l'Essonne,
M. Philippe LEVESQUE, DDT des Yvelines,
M. Romaric MACAIRE, DRIEAT d'Ile-de-France,
M. Grégory MOREAU, DDT de Seine-et-Marne,
M. Olivier POITE, DDT de Loir-et-Cher,
M. Frédéric VERLEY, DREAL Centre-Val de Loire,
M. Laurent WALCH, DRAAF de la Région Centre-Val de Loire.

Autres personnes présentes

Mme Florence BOUVARD-VERSLIPE, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce,
M. Emmanuel CAMPLO, SMORE,
Mme Marie-Agnès COURROY, Conseil départemental du Loiret,
M. Bastien DELAUNAY, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce,
M. Julien DELHOSTAT, EPAGE du Loing,
M. Claude EBEL, DDT de Seine-et-Marne,
Mme Lise-Marie, GIROD, EPAGE du Loing,
M. Francis GOLAZ, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir,
Mme Sophie GREMILLET, SIARCE,
M. Samuel HERBLOT, OUGC Ile-de-France,
M. Matthieu KOKOT, SEMEA,
Mme Camille KOPP, DREAL Centre-Val de Loire,
M. Benoit LOUCHARD, Chambre d'agriculture du Loiret,
Mme Isabelle MERESSE, Agence de l'eau Loire-Bretagne,
M. Matthieu MOES, EPAGE du Loing,
Mme Céline MORIN, SMAR Loir 28,
Mme Sophie PELLETIER-CREUSOT, SIARJA,
Mme Julie RADET-TALIGOT, PNR du Gâtinais français,
M. Sébastien SALLE, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir,
Mme Maryvonne SIEBNALER, SIARJA.

LISTE DES PERSONNES EXCUSEES

Collège des collectivités locales et établissements publics locaux

M. Jean-François BRIDET, Vice-Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire (28), Vice-Président de la CLE,

M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau (28),

M. Bernard ESPUGNA, Maire de Beauce-la-Romaine (41),

M. Marc GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret (45),

M. Gérard MALBO, Etablissement Public Loire (45), a donné pouvoir à Mme Monique BÉVIÈRE, Présidente du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (45), Présidente de la CLE,

Mme Maryse PERSILLARD, Conseillère départementale de Loir-et-Cher (41),

M. Bruno VIVIER, Maire de Charsonville (45), a donné pouvoir à M. Francis PERON, Maire de Bouzonville-aux-Bois (45).

Collège des représentants des usagers

CRCI du Centre Val de Loire.

Collège des représentants des services de l'Etat

OFB Centre-Val de Loire,

Sous-préfecture de Pithiviers.